



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	95140 / 04
Objet :	la création d'une lande à callune
Requérant :	SICONA Centre
Adresse :	12, rue de Capellen L-8393 Olm
Date de la décision :	15.07.2022
Lieu :	sur la parcelle 1419/4209, section A de Grosbous, lieu-dit "Auf der Neuwies"
Début du délai de recours :	22.07.2022
Fin du délai de recours :	24.10.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 20 juillet 2022

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

